



Déclaration liminaire CAPL n° 3 des mutations des agents administratifs du 17 juin 2019

Monsieur le Président de la CAPL,

Cette CAP locale se tient dans un contexte particulièrement difficile et conflictuel.

Depuis de longues semaines, dans tous les départements et notamment les Bouches-du-Rhône, des grèves et des mobilisations sont menées par les agents des Finances Publiques.

Opposés au projet de loi dit de « transformation de la Fonction Publique » qui remet en cause le Statut Général des fonctionnaires, casse les garanties collectives et précarise la Fonction Publique, les personnels de la DGFIP se sont mobilisés le 9 mai dernier à l'appel de leurs organisations syndicales nationales.

Face aux attaques sans précédent du gouvernement, les agents des Finances Publiques se sont mobilisés aussi les 7 février, 14, 19 et 28 mars pour dire non au démantèlement de la DGFIP, et défendre leur outil de travail.

**F.O.- DGFIP** dénonce à nouveau aujourd'hui la désinformation de ce gouvernement qui présente le projet de transformation de la Fonction publique comme « *devant promouvoir le dialogue social et respecter les garanties des agents...* » alors qu'en réalité ce dispositif prévoit entre autres de supprimer les CHS-CT et les CAP, ouvre la porte à des détachements d'office, à des plans de départs ainsi qu'à des ruptures conventionnelles collectives !

Et maintenant, depuis le 6 juin, sur ordre du Ministre DARMANIN, notre nouveau Directeur Général a donné le feu vert aux directeurs locaux pour la présentation du projet de destruction du réseau DGFIP existant.

La réalité de la « *géographie revisitée* », c'est bien la liquidation de la quasi totalité des implantations de trésoreries remplacées par des permanences aléatoires en Mairie ou par des Bus itinérants.. !

C'est bien la réduction drastique des services fiscaux avec toutes les suppressions d'emplois qui suivraient et de la mobilité forcée pour les agents !

**F.O DGFIP** exige le retrait de ce plan destructeur, l'abandon de l'expérimentation en agence comptable pour le secteur public local et hospitalier et, l'arrêt des suppressions d'emplois.

Alors que ce gouvernement souhaite faire disparaître le paritarisme et ainsi affaiblir la défense des agents, le Directeur Général n'a pas attendu ces préconisations pour réviser les règles de gestion mises en place au moment de la fusion de la DGFIP, en déconcentrant dès cette année pour notre département les affectations et en introduisant ainsi la notion « d'intérêt du service » qui pourrait permettre aux Directeurs locaux de contourner les règles.

**F.O DGFIP** dénonce également le délai de séjour de deux ans imposé désormais aux agents comme une mesure intolérable, et nous contestons toujours la mobilité forcée impactant les agents promus de C en B, disposition qui va à l'encontre de la promotion sociale.

Pour notre syndicat, le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois sont un préalable pour que nos règles de gestion redeviennent opérantes.

**F.O DGFIP** revendique la création de 2 réels mouvements par an.

**F.O DGFIP** demande que le mouvement soit déroulé de manière à assurer le droit fondamental à mutation des agents avec également la prise en compte du classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur.

**F.O DGFIP** exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.

Enfin, nous tenons à remercier les agents du service RH de leur implication dans la préparation de ce mouvement local.